

**Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public portuaire,
en vue d'une activité de mareyage**

AVIS DE PUBLICITE

SECTION I – DENOMINATION ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE :

Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD), 24 Boulevard des Alliés, 62100 Calais ; Tél. : 03.21.46.29.00.

La SEPD est titulaire d'un contrat de délégation de service public portant sur le port de Boulogne-sur-Mer – Calais signé le 19 février 2015 avec la Région Haut-de-France.

SECTION II – OBJET DE LA PUBLICITE :

La société MICA PRESTATIONS, représentée par Monsieur Mickael COUVELARD et Madame Caroline BRANLY ses Gérants en exercice, a manifesté son intérêt auprès de la SEPD en vue d'occuper une dépendance du domaine public située sur le port de Boulogne-sur-Mer sur la parcelle cadastrée AB 289 et une partie des parcelles cadastrées AB 146 et 147 pour une surface d'environ 1 436 m² qui fera l'objet d'une délimitation parcellaire par son géomètre expert pour y construire un bâtiment de marée de 550 m² aux fins d'y exercer l'activité mareyage.

Elle a sollicité à cet effet une autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels d'une durée de 25 ans justifiée par l'amortissement comptable des investissements projetés sur la même période.

Par le présent avis de publicité, portant « appel à manifestation d'intérêt », la SEPD entend s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente portant sur la parcelle susvisée, et relative à la délivrance du titre projeté, par application de l'article L. 2122--1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) dans sa rédaction issue de l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

SECTION III – CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROJETEE :

1) AOT

- Objet de l'autorisation : autorisation conventionnelle d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels portant sur une parcelle située sur le port de Boulogne-sur-Mer, d'une superficie de 1 436 m² en vue d'y construire un bâtiment pour y exercer une activité de mareyage.

- Durée de l'autorisation : 25 ans justifiée par un amortissement comptable de la même durée des investissements liés au contrat.

- Montant prévisionnel de la redevance annuelle : EUR 8 209.61 EUROS hors taxe, conformément au barème des tarifs publics en vigueur au 1er janvier 2021.

- Montant prévisionnel des investissements envisagés 1 015 700 EUROS Hors Taxe, dont 880 000 € pour le bâtiment. Etant ici entendu que les droits réels ne portent que sur le bâtiment.

- Octroi de droits réels : oui.

- Lieu d'exécution : Boulogne-sur-Mer

- Date prévisionnelle de signature de l'autorisation : 01/05/2021.

SECTION IV - MODALITES DE REPONSE AU PRESENT AVIS :

· Coordonnées de l'autorité compétente pour, le cas échéant, recevoir la manifestation d'intérêt et toute demande relative au présent avis : Société d'exploitation des ports du détroit (SEPD),
24 Boulevard des Alliés, 62100 Calais. Tél. : 03.21.46.29.00.

· Date limite pour manifester son intérêt : **04/02/2021 – 16h00**

SECTION V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

· la société MICA PRESTATIONS représentée par Monsieur Mickael COUVELARD et Madame Caroline BRANLY, actuels Gérants de la Société à Responsabilité Limitée, dont le siège est à Boulogne/Mer (62200), 18 rue Huret Lagache, immatriculée sous le n° de SIREN 789 628 641 au greffe du Tribunal de BOULOGNE/MER (62200).

· Date de publication du présent avis : 19/01/2021